

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Maude Bussieres

<https://www.cadre21.org/membres/e1f44daa07a38a851bb0c451>

Date d'obtention : 2024-03-13 14:18:05

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode qui a été réfléchi en concertation avec l'ensemble des partenaires impliqués dans une telle situation. Elle permet une uniformisation de l'intervention d'un milieu à l'autre ainsi qu'une rigueur dans la mise en place de moyens ou stratégies. Elle permet aussi à l'intervenant de suivre un protocole pré-établi qui le guide et l'accompagne dans son intervention. Ce protocole permet d'éviter à un intervenant de nuire à une possible enquête par la suite, le cas échéant.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va m'offrir une rigueur dans mon intervention, ainsi qu'une diminution du stress qui pourrait être associé à une telle intervention. De plus, elle m'offre un sentiment de confiance face à mon intervention et un sentiment de soutien externe provenant de la collaboration avec les partenaires de la trousse SEXTO.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais faire particulièrement attention aux intentions qui entourent l'acte commis. Je vais porter une attention particulière aux vécus de la victime, les répercussions que l'acte a sur elle. Ainsi que l'ensemble des personnes impliquées dans la situation.